

Décision n° 2021-P-013 du 26 octobre 2021

portant désignation du délégué à la protection des données de l'Autorité de régulation des transports

Le Président de l'Autorité de régulation des transports (ci-après « l'Autorité »),

Vu le règlement (UE) 2016-679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la décision n° 2019-P-004 portant désignation du délégué à la protection des données de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières ;

DÉCIDE

Article 1^{er} Monsieur Guillaume Brassier, juriste à la direction des affaires juridiques, est désigné en qualité de délégué à la protection des données de l'Autorité de régulation des transports.

Madame Wendy Kodye, juriste à la direction des affaires juridiques, est désignée en qualité de suppléante.

Article 2 La décision n° 2019-P-004 du 6 mai 2019 est abrogée.

Article 3 La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Autorité.

Le Président

Bernard Roman